UNE GRILLE DE TARIFS UNIQUE ET JUSTE

La nouvelle grille de tarification est commune à toutes **les familles de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise** et prend en compte les revenus en se basant sur le quotient familial.

Le quotient familial et le tarif applicable sont valables pour une année scolaire.

La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille. Elle verse aux lycées publics une compensation pour garantir une qualité de repas identique pour chaque élève.

	Tranches quotient familial	Tarif / jour
A	*≤ 183*	**1,50€**
B	*≤ 353*	**1,70€**
C	*≤ 518*	**1,90€**
D	*≤ 689*	**2,10€**
E	*≤ 874*	**2,30€**
F	*≤ 1 078*	**2,50€**
G	*≤ 1 333*	**2,70€**
H	*≤ 1 689*	**3,00€**
I	*≤ 2 388*	**3,50€**
J	*> 2 388*	**4,00€**

Besoin d'aide ?

Plateforme téléphonique ÉquiTables 0 800 075 065

îledeFrance
Demain s'invente ici

Conseil régional d'Île-de-France
Unité Lycées
24, rue du Général Bertrand - 75007 Paris
www.iledefrance.fr

Conception : WeDoData - Impression : Imprimerie moderne de l'Est

ÉquiTables

POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES

RÉFORME DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DES LYCÉES PUBLICS

De nouveaux tarifs justes et uniques

De nouvelles modalités d'inscription

Découvrez le mode d'emploi de la réforme !

îledeFrance
Demain s'invente ici

POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES

La Région Île-de-France s'engage à offrir **un service public de restauration scolaire de qualité et accessible à tous.**

- **Une grille de tarifs unique basée sur les ressources des familles** pour un égal accès des lycéens et des lycéennes à la demi-pension.
- **Une amélioration de la qualité des repas**

Plus d'informations sur la réforme sur : www.iledefrance.fr /equitables

COMMENT S'INSCRIRE À LA DEMI-PENSION

Année scolaire 2014-2015

Lycée

Besoin d'aide ?

Plateforme téléphonique ÉquiTables
0 800 075 065

1

Remise du dossier d'inscription par l'établissement
(en mai-juin ou à la rentrée scolaire pour les nouveaux inscrits)

2

Remplir le formulaire d'inscription présent dans le dossier fourni par l'établissement

Famille

3

Se procurer **l'attestation de tarification sociale**

Pour obtenir une attestation, consulter la démarche ci-contre

4

Remettre à l'établissement le **formulaire d'inscription** ET **l'attestation**

Quel document ajouter dans le dossier d'inscription ?

Soit par la Caf

Attestation de paiement

OU

Attestation quotient familial

Comment se les procurer ?

Sur les bornes disponibles dans les Caf
(liste des bornes sur www.caf.fr)

OU

Sur www.caf.fr rubrique Mon compte

OU

Mon compte Caf

Soit par la Région

Attestation restauration scolaire

Comment se la procurer ?

Attestation région IDF à télécharger sur www.iledefrance.fr/equitables

À noter
Une calculette est accessible sur le site de la Région pour calculer votre quotient familial et éditer « l'Attestation restauration »